

Délibération  
du Conseil de Communauté

Extrait du registre des délibérations du  
Conseil de Communauté

Membres élus : 78  
Membres en fonction : 78  
Membres présents : 50  
Membres absents : 28  
Procurations : 14

Séance du 14 juin 2023  
L'an deux-mille-vingt-trois, le mercredi 14 du  
mois de juin, à 18 h, le Conseil de  
Communauté, légalement convoqué, s'est  
réuni au Centre de Secours Principal des Trois  
Frontières, sous la Présidence de M. Jean-Marc  
Deichtmann, Président de Saint-Louis  
Agglomération

Date de convocation : 08/06/2023  
Date de transmission : 20/06/2023  
Date de mise en ligne : 21/06/2023

Présents :

M. ADRIAN Daniel, Mme BACH Céline, M. BOHLY Dominique, M. CAPON Patrick, Mme CHOQUET Sylvie, M. DEICHTMANN Jean-Marc, M. DELMOND Max, Mme DINTEN Françoise, M. FERON Jules, Mme FRANCOIS Christine, M. FUCHS Gilbert, M. FUCHS Serge, Mme GANGLOFF Karin, M. GASSER Lucien, M. GINDER Philippe, M. GISSY Bertrand, M. JUCHS Bernard, M. KANNENGIESER Bernard, M. KASTLER André, M. KERN Gérard, Mme KIBLER-KRAUSS Sabine, M. KNIBIELY Philippe, Mme KUNTZ Valérie, M. LATSCHA Gaston, Mme LEFEBVRE Martine, M. LITZLER Thierry, M. MEYER Jean-Paul, M. MILINTENDA Carmelo, M. PFENDLER Pierre, M. PISARONI Gabriel, M. RIBSTEIN André, Mme RINQUEBACH Ariane, M. RODDE Stéphane, Mme ROSSE Christiane, M. ROUDAIRE Joël, M. SCHACHER Francis, M. SCHICCA Daniel, M. SCHICKLIN Julien, Mme SCHMIDIGER Pascale, M. SCHMITTER Bernard, M. STRICH Vincent, M. SIBOLD Clément, M. STRIBY Patrick, Mme TRENDEL Isabelle, M. TURRI Pascal, Mme WILLER Christèle, Mme WOGENSTAHL Nadine, Mme ZAKRZEWSKI Valérie, M. ZELLER Thomas, M. ZINNIGER Roger

Absents excusés :

M. BACHMANN Florian (pouvoir à M. KNIBIELY Philippe), M. BAUMLIN Christian, Mme CAZES Hélène, Mme CHAPPEL Josiane (pouvoir à M. LATSCHA Gaston), M. ECKES Raymond, Mme FERRANDEZ Françoise, M. GABRIEL Guillaume, Mme GERTEIS Stéphanie (pouvoir à Mme CHOQUET Sylvie), M. GIEGELMANN Hubert, Mme HELGEN Sandrine, M. KAHRIC Franck, M. MARTIN Anthony, M. MULLER Hubert (pouvoir à M. DEICHTMANN Jean-Marc), M. MULLER Jean-Luc (pouvoir à M. GINDER Philippe), M. MUNCH Paul-Bernard (pouvoir à M. TURRI Pascal), Mme MUTH Sandra (procuration à M. ZELLER Thomas), M. OTMANE Rémy, M. PILLERI Angelo (pouvoir à M. STRICH Vincent), Mme RAMASSAMY-BELLAMY Thurianne (pouvoir à M. KASTLER André), Mme SFEIR Lola (pouvoir à M. SCHMITTER Bernard), Mme SCHMITT-MEYER Sandrine (pouvoir à M. MEYER Jean-Paul), M. SCHOTT Jean-Louis, Mme SORET VACHET-VALAZ Rachel (pouvoir à M. JUCHS Bernard), Mme STRAUMANN-HUMMEL Jocelyne (pouvoir à M. GISSY Bertrand), Mme TCHEKOUTIO-TAISNE Aline, M. TSCHAMBER Yves, M. UEBERSCHLAG André, M. WIEDERKEHR Denis, M. WOLGENSINGER André (pouvoir à M. SCHICKLIN Julien)

Secrétaire de séance :

Mme SCHMIDIGER Pascale

### 33<sup>ème</sup> QUESTION

#### Avenant n°1 à la convention conclue entre Saint-Louis Agglomération et Territoire d'Énergie Alsace dans le cadre du programme ACTEE (DELIBERATION n°2023-115)

Saint-Louis Agglomération a conclu le 15 septembre 2021 une convention de partenariat avec Territoire d'Énergie Alsace dans le cadre du programme Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique (ACTEE) porté par la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR).

Cette convention a pour objet de définir les modalités de participation financière de Saint-Louis Agglomération, membre du groupement de collectivités, au projet porté par Territoire d'Énergie Alsace.

Initialement la convention signée entre le groupement et la FNCCR devait prendre fin au 15 mars 2023. Néanmoins, afin de faciliter la mise en œuvre des projets de rénovation énergétique des bâtiments publics tertiaires et de tenir compte des retours de terrain des collectivités, un délai supplémentaire a été accordé par la FNCCR pour la réalisation des projets. La convention de partenariat relative au programme ACTEE signée entre la FNCCR et Territoire d'Énergie Alsace a donc été prolongée de 6 mois et prendra fin au 15 septembre 2023. Le coût prévisionnel reste inchangé.

Par conséquent, Territoire d'Énergie Alsace et les membres du groupement proposent un délai complémentaire de 6 mois pour finaliser l'ensemble des flux financiers relatifs aux opérations. Pour se faire, il est proposé un avenant avec l'ensemble des membres du groupement pour prolonger également de 6 mois la convention qui lie Territoire d'Énergie Alsace et les collectivités engagées dans le programme ACTEE.

Il est ainsi proposé au Conseil de Communauté :

- d'approuver l'avenant n°1 à la convention conclue entre Saint-Louis Agglomération et Territoire d'Énergie Alsace dans le cadre du programme ACTEE tel que joint en annexe à la présente délibération ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer ledit avenant ainsi que tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Après délibération, le Conseil de Communauté

☞ approuve à l'unanimité ces propositions.

La Secrétaire de séance,

Pascale SCHMIDIGER

Pour extrait conforme,  
Saint-Louis, le 16 juin 2023

Le Président,

Jean-Marc DEICHTMANN

